

15 et 16 avril
2023

31^{ème} RALLYE REGIONAL DES COTEAUX DU LAYON

DEMANDE D'ENGAGEMENT

Cases réservées à l'Organisation - Ne pas remplir

Date de réception

Cachet postal

A retourner avant le lundi 3 avril 2023 minuit (cachet postal) à
Ecurie Plantagenet chez Maryse Guion - 21 rue du Fourneau - 49750 BEAULIEU S/LAYON

Mail : merliotmaryse@yahoo.fr - Téléphone : 06 17 37 65 75

		PREMIER PILOTE		SECOND PILOTE		VEHICULE ENGAGÉ				
Nom							Titulaire Certificat Immat.			
Prénom							Marque			
Pseudonyme		Sexe	M	F			Modèle			
Licence	N°	Catégorie		N°	Catégorie		Turbo	oui non		
Code Ligue / A.S.A.							Cylindrée			
N° sociétaire A.C.O.							Groupe			
A.S.A.							Classe			
Ecurie							Fiche homologation	N°		
Adresse							Passeport technique	N°		
Code postal / Ville						Autorisation de prêt du véhicule				
Téléphone							Je soussigné : _____			
E-mail							Autorise : _____			
Permis de Conduire	Numéro			Numéro			à piloter mon véhicule sur l'épreuve.			
	Délivré le			Délivré le			Signature du propriétaire du véhicule			
	à			à						
Groupe sanguin										
N° DU PORTABLE EMBARQUÉ DANS LE VEHICULE : 0 . . .										
Cases réservées à l'Organisation - Ne pas remplir										
NUMERO	GROUPE	CLASSE	REGLEMENT	VISA ADMINISTRATIF	VISA TECHNIQUE					
			Chèque					Signature 1 ^{er} Pilote		
			Espèces							
JOINDRE PHOTOCOPIES LICENCES ET PERMIS DE CONDUIRE DU PILOTE ET COPILOTE				Fait à	le				Signature 2 nd Pilote	

En signant cet engagement, chacun des membres de l'équipage :

- déclare ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire ou de licence FFSA,
- présentera les originaux de son permis de conduire et de sa licence FFSA le premier jour de l'épreuve lors des vérifications administratives,
- a pris connaissance de la Réglementation anti-dopage FFSA 2022 et accepte de se soumettre à tout contrôle de médecins accrédités,
- décharge la responsabilité de l'Organisateur et n'engagera aucun recours envers lui à l'occasion de tout accident dont les conséquences ne seraient pas couvertes par les assurances prévues par la réglementation,
- a pris connaissance du Règlement Particulier de l'épreuve, du Code Sportif International, des Prescriptions Générales FFSA et du Règlement Standard des Rallyes FFSA,
- présentera sous sa seule responsabilité un véhicule conforme au Code Sportif, à ses annexes, et au Règlement Technique FFSA de la catégorie dans laquelle le véhicule est engagé.